



Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

Bulletin des Amis de saint François de Sales

COMPRENDRE LA REVOLUTION (suite VII)

LA REVOLUTION PROVOQUE LA CORRUPTION MORALE

Apologie inconditionnelle du plaisir et rejet de toute morale, telle sera la leçon très explicite des Encyclopédistes. Nul n'ignore au surplus que, sous la plume des prétendus "philosophes" français ou anglais du XVIII^e siècle, fourmilleront les maximes de l'immoralisme le plus provoquant.

L'idéal sans cesse proposé du "bon sauvage", idéal imaginaire, plus soucieux de la propagande pour les "idées nouvelles" que d'une exacte observation des peuples qualifiés de "sauvages", cet idéal offrait, on en conviendra, des ressources nombreuses aux amateurs de ce qu'on n'appelait pas encore l'union libre. On sait jusqu'où les choses devaient aller, sous la Révolution après l'autorisation du divorce.

LA REVOLUTION PROVOQUE LA CORRUPTION DES IDEES

Mais pour être profonde, pour être tenace, pour être générale, la corruption des idées doit être entreprise dès le bas âge, dans l'éducation. "Ecrasez l'ennemi quel qu'il soit, disaient les Instructions, mais surtout écrasez-le dans l'oeuf. C'est à la jeunesse qu'il faut aller, c'est elle qu'il faut séduire, elle qu'il faut entraîner, sans qu'elle s'en doute... Allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jusqu'à l'enfance".

Ces instructions n'étaient point de celles que les membres de la Haute-Vente dussent garder pour eux seuls. Ils ne pouvaient, à quarante, endoctriner toute la jeunesse européenne. Elles devaient être transmises de proche en proche, plus ou moins explicites ou voilées, selon le degré d'avancement des personnes auxquelles on voulait les faire parvenir. Elles étaient particulièrement destinées à ceux qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse, dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles et même dans les séminaires. Il n'était point nécessaire que toutes les personnes appelées à cette propagande fussent engagées dans les liens de la Maçonnerie; il suffisait, et il suffit toujours, qu'elles aient l'esprit maçonnique; celles-ci sont même considérées comme les plus utiles, parce qu'elles inculquent les idées voulues à la jeunesse qui leur est confiée sans se douter du mal qu'elles lui font (...)

Déjà au XVIII^e siècle, Weishaupt disait aux illuminés : S'il est intéressant pour nous d'avoir les écoles ordinaires, il paraît aussi très important de gagner les séminaires ecclésiastiques et leurs supérieurs. Avec ce monde-là nous avons la principale partie du pays; nous mettons de notre côté les plus grands ennemis de toute innovation (et surtout de la grande innovation voulue par la secte, le retour à la civilisation par le naturalisme et le libéralisme); et ce qui est par-dessus tout, avec les ecclésiastiques, le peuple et les gens du commun seront entre nos mains. "Ainsi, le grand avantage que Weishaupt trouvait à charmer l'esprit des séminaristes avec les idées de liberté et d'égalité, c'est que les séminaristes devenus prêtres les répandraient dans le peuple, les feraient adopter par cette partie de la population qui est trop chrétienne pour que la secte puisse l'atteindre directement.

Au dix-neuvième siècle, nous trouvons les mêmes recommandations dans le document publié par Mgr Gerbet : "Il est de la plus grande importance, y est-il dit, pour le succès de notre sublime projet, et pour en faciliter et mieux assurer l'exécution, de ne rien négliger pour entraîner dans notre ordre les membres marquants dans le clergé, et tous ceux dont les intérêts seraient en opposition avec notre doctrine. Il faut adroitemment, dans leur éducation et sous les formes les plus séduisantes glisser le germe de nos dogmes et les accoutumer par là, insensiblement et sans qu'ils s'en doutent, au choc qui doit les anéantir."

Les instructions données à la Haute-Vente disent à leur tour combien il importe à la secte de gagner l'esprit des séminaristes : "Une fois votre réputation établie dans les collèges, dans les gymnases, dans les universités et dans les séminaires, une fois que vous aurez capté la confiance des professeurs et des étudiants, faites principalement que ceux qui s'engagent dans la milice cléricale aiment à rechercher vos entretiens. Offrez-leur, tout d'abord, des livres inoffensifs, puis peu à peu vous amènerez vos disciples au degré de cuissen voulu... Vous devez avoir l'air d'être simples comme des colombes, mais vous serez prudents comme le serpent (...) (à suivre)

(Extrait du livre "le Problème de l'heure présente")

LE SACERDOCE

M. L'Abbé Michel SIMOULIN

L'Epître aux Hébreux est celle du sacerdoce de Notre Seigneur Jésus Christ, médiateur et pontife de la nouvelle alliance, supérieur au sacerdoce lévitique qui n'en était que la figure, sacerdoce nouveau et supérieur, parce que Jésus Christ est supérieur aux anges. «Auquel des anges Dieu a-t-il dit: tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui?, auquel des anges a-t-il jamais dit: assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis un escabeau pour tes pieds»?.

Supérieur aux anges, ce «n'est pas aux anges qu'il vient en aide, mais à la postérité d'Abraham. De là vient qu'il a dû être fait semblable en tout à ses frères, afin qu'il fût, dans les rapports avec Dieu, un grand prêtre miséricordieux et fidèle pour expier les péchés du peuple; car, ayant été tenté lui-même dans ce qu'il a souffert, il peut secourir ceux qui sont tentés».

Supérieur aux anges, il est encore supérieur à Moïse, et son sacerdoce est supérieur au sacerdoce juif. Il est le grand-prêtre selon l'ordre de Melchisedech, prêtre pour l'éternité, médiateur d'une alliance plus parfaite, fondée sur de meilleures promesses.

Il est Médiateur parfait, unique et éternel, parce qu'il est Dieu, parce qu'avant qu'Abraham fut, il est.

Eternel dans sa divinité, l'un des nôtres dans son humanité, il est le Pontife, il fait le lien entre Dieu et les hommes pour renouer entre eux le lien filial de l'adoption et de l'affection.

Il est dans son unique personne, l'homme qui offre et sacrifie, et l'homme qui est offert et sacrifié. Prêtre et hostie, il est prêtre parfait et hostie parfaite, et son sacrifice est tout-puissant et suffit à tout.

Son sacrifice est tout-puissant sur le coeur de Dieu car c'est la victime elle-même qui l'offre: la victime est le prêtre lui-même, c'est l'hostie elle-même, l'hostie sainte, l'hostie pure, l'hostie immaculée qui s'offre à Dieu dans un acte parfait et absolu de charité.

Non, la victime n'est pas offerte, pas plus au Calvaire qu'à la Messe; puisque le prêtre et la victime sont la même personne divine, le Fils de Dieu, la victime-prêtre s'offre elle-même; c'est le prêtre lui-même qui s'immole et s'offre, c'est la victime elle-même qui présente son oblation à son Père.

Là est la grandeur et la puissance inégalable du sacerdoce de Notre Seigneur, sacerdoce divin qui est conféré à un homme, Jésus, qui est aussi Personne divine.

Oui, son sacerdoce est divin et ne finira pas, car le Prêtre Souverain vit toujours, homme et Dieu, à la droite de son Père, et continue à lui offrir les plaies amoureuses de son oblation. Il vit toujours, homme et Dieu, dans l'hostie silencieuse qui s'offre sans cesse à la gloire de Dieu.

Il vit toujours, dans son sacerdoce, dans les prêtres, ces hommes qu'il a choisis pour maintenir, offrir et distribuer sa présence sacrée au milieu des hommes.

Médiateur unique et parfait, Jésus Christ seul possède le sacerdoce; il est le seul Prêtre, et son sacrifice est unique, son oblation sanglante du Calvaire suffit à tout, à tous les hommes, à tous les temps, à tous nos besoins, à toutes nos souffrances, à tous nos péchés; il suffit à tout, car il est parfait, et ne peut être répété.

Médiateur unique et parfait, il a voulu rester parmi nous pour continuer à «présenter avec de grands cris et avec des larmes, des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort». Jésus Christ ne souffre plus aujourd'hui dans sa chair, mais ce qui demeure parmi nous, c'est la substance de sa chair, et l'offrande qu'il fait des souffrances qu'il a endurées. La substance de son sacrifice et de son oblation demeure, parce que lui-même prêtre et victime demeure parmi nous.

Lorsque le prêtre dit sur l'hostie «Ceci est mon corps, ceci est mon sang», celui qui parle alors par ses lèvres et sa voix est celui-là même qui disait «Avant qu'Abraham fut, je SUIS».

Lorsque l'hostie est élevée vers le ciel, elle s'offre elle-même, puisqu'elle est hostie vivante et sainte qui, en croix, disait à son Père:«Je remets mon âme entre vos mains».

L'hostie devenue prêtre et victime offre elle-même à Dieu tous les sacrifices des hommes pris en charge dans celui de Jésus. Le prêtre, lui, n'est que le relais, l'instrument du sacerdoce éternel et unique du Souverain Prêtre, pour qu'il se rende présent dans l'hostie et y rende présent son offrande suffisante du Calvaire.

Mais par lui-même, le prêtre ne peut rien. Ce n'est pas lui qui peut dire: «Ceci est mon corps...» Il ne fait que mettre sa pauvre nature humaine au service du sacerdoce unique et éternel de Notre Seigneur seul et Souverain Prêtre.

Il n'y a pas d'autres prêtres que Jésus. Son oblation

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Péridique Romain

sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin>> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19- 43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

CASAROLI : UN MYOPE EN POLITIQUE OU LE PAON ET SES POUSSINS

Une « carrière »

« Déjà, le cardinal Casaroli ! écrit *Il Sabato* du 21-10-1989-La visite de Gorbatchev au Vatican marquera l'apothéose, mais aussi la fin, de sa longue et prestigieuse carrière diplomatique. Le 24 novembre, cinq jours avant l'arrivée de l'influent hôte soviétique, il fêtera ses 75 ans. Et, selon la loi canonique, il devra donner sa démission de Secrétaire d'Etat au Pape. Il appartiendra alors à Jean-Paul II -écrit encore l'hebdomadaire pro-

che de C.L (Communion et Libération)-de décider d'accepter ou non cette démission. Mais dans les couloirs de la Curie Romaine on ne parle déjà que de la succession du numéro deux de la hiérarchie vaticane. »

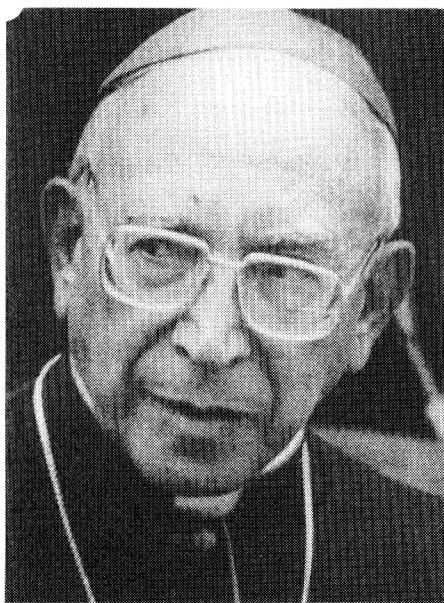
Emilien -romagnol (comme Mgr Silvestrini), Agostino Casaroli en 1940, après avoir terminé ses études, entre à la Curie Romaine avec la qualification d'archiviste. Jean XXIII le nomme sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques extraordinaires et de là commence sa « carrière ». Déjà homme très puissant grâce à sa *Ostpolitik* (ou Ost = Est doit être entendu comme un euphémisme pour le mot Communisme), il est nommé en 1979 par Jean-Paul II directement Secrétaire d'Etat. « Nous aurons toujours le temps de changer » dit le Saint Père en réponse aux critiques documentées contre son nouveau collaborateur. A partir de ce moment, Mgr Agostino Casaroli devient, par sa puissance, le second personnage après le Pape. Et aujourd'hui selon ce qu'il a lui-même déclaré à la RAI (Radio Télévision Italienne), malgré qu'on parle et qu'on intrigue beaucoup autour de sa succession, il ne semble pas avoir envie de s'en aller, justement maintenant où après la visite de Gorbatchev, il espère pouvoir concrétiser sa politique d'accord avec le communisme.

« Fut-ce une vraie gloire ? »
(Manzoni)

Nous nous le demandons à propos de Casaroli. Ils sont déjà trop nombreux

aujourd'hui à répondre négativement. Avant tout les catholiques des Pays communistes, qui se sont sentis blessés et surtout trahis par sa politique : ce n'étaient pas les tortures et les souffrances qui nous détruisaient dans les prisons de Castro - écrit le poète Fernando Valladore dans son livre *Contre tout espoir* mais les trahisons de la hiérarchie ecclésiastique qui intriguaient avec le gouvernement communiste. La « préoccupation », laissa échapper une fois le même Mgr Casaroli, « ne consiste pas ... tant à "faire justice", qu'à "aider à faire la Paix" ». « Pratiquement -écrit l'héroïque cardinal Joseph Mindszenty dans ses Mémoires - [Casaroli] n'avait pas entendu les requêtes des catholiques hongrois. Ainsi, la diplomatie du Vatican est entrée en négociations sans connaître précisément la situation ; dès lors les discussions ne pouvaient que tourner à l'avantage des communistes avec des conséquences graves pour les Catholiques hongrois ». Et ce fut pour l'*ostpolitik* ou pour l'action de Casaroli, qu'en 1974 le Saint-Siège décida de « démissionner » Mindszenty, lequel protesta publiquement et vivement : « Le cardinal Mindszenty n'a pas abandonné sa charge d'Archevêque ni son titre de Primat : la décision a été prise uniquement par le Saint-Siège ».

L'action de l'*Ostpolitik* de Casaroli ne fut pas moins désastreuse en Tchécoslovaquie où en 1973 fut, par exemple, nommé évêque et consacré par le même Casaroli, Joseph Vrana, qui était président de l'association philo-communiste *Pacem in terris*, fondée pour diviser l'Eglise. Un compromis à l'avantage évident du parti



« Politiquement aussi myope que ses épaisses lunettes le laissent deviner »

communiste, tant et si bien qu'en 1980 le théologien tchécoslovaque Joseph Zverina écrira au Pape : « *Saint Père, nous vous prions ardemment de ne pas craindre et de tenir une ligne ferme. Nous prenons volontiers sur nos épaules un peu de ce poids. Les compromis compromettent seulement l'Eglise* »

En Pologne, le cardinal Primat Stéphane Wyszinski fut la « colonne » qui s'opposa à Casaroli : la « *diplomatie ne doit pas être un obstacle à l'évangélisation* ». Le cardinal affirmait : « *Vir Casaroliensis ego non sum* » (Homme de Casaroli, je ne le suis pas). Wyszinski écrit « *Trenta giorni* » du 11 novembre 1989- « *était convaincu que Rome en traitant directement avec le gouvernement communiste, finirait par doubler l'épiscopat polonais [...]. Il était persuadé de pouvoir obtenir beaucoup plus de la part des autorités communistes que le Saint Siège* »

Et le journaliste Hanno Helbling dans *Neue Zurcher Zeitung* : « *Le cardinal Wyszinski, après la mort de Paul VI, affirma que la signature de l'acte final d'Helsinki par Mgr Casaroli, avait été, pour les catholiques d'Union Soviétique, une catastrophe.* »

En 1976 le père jésuite Ulysse Floridi, qui pendant des années avait été le spécialiste pour les problèmes de l'Est de la *Civiltà Cattolica*, publia un livre qui fit l'effet d'une bombe. Ce livre (Editions *Casa di Matronna*) fut tout de suite « condamné » par les monseigneurs proches de Casaroli, mais « *Moscou et le Vatican* » reste une lourde dénonciation documentée d'une « *politique faite de trahisons* ».

On lit dans cet ouvrage « *Quand le Vatican a conféré le titre de monseigneur à certains prêtres "loyaux" au régime [...] on a entendu dire : "Le Vatican a été trompé ! Les tchékistes se sont infiltrés dans la Curie Romaine, nous avons été trahis"* ».

D'autres critiques de l'*Ostpolitik* arrivèrent de la part du père Werenfried van Straaten (Père-au-Lard) qui a beaucoup œuvré au soutien des réfugiés de l'Est, souvent abandonnés dans des « camps d'accueil », qui étaient et sont de véritables camps de concentration. Même Anatoly Levitin Krasnov en 1975, dans une courageuse lettre ouverte à Agostino Casaroli, dénonça « *l'indigne ostpolitik vaticane* ».

Cependant le fait qui à l'époque frappa le plus fut la prise de position d'un cardinal certainement pas qualifiable de « conservateur » et même d'idées ultraprogressistes : le cardinal viennois Franz König qui en 1977 « à l'occasion de l'audience accordée au premier ministre hongrois Janos Kadar par Paul VI [et préparée par Mgr Casaroli n.d.r.] affirma que de telles visites servaient uniquement à la propagande communiste » (cf *Trenta giorni*, novembre 1989)

Les plumes du paon

Deux jugements toujours rapportés par « *Trenta Giorni* » méritent une atten-

tion particulière et une profonde réflexion si on veut vraiment porter un jugement sur l'*Ostpolitik* et sur le personnage de Casaroli.

« *Ce qui me laissait perplexe* - écrit l'historien Hubert Jedin dans ses Mémoires - c'était l'orientation et la méthode de l'*Ostpolitik* vaticane. Selon la tradition de la Curie romaine, elle cherchait à dialoguer avec les Etats communistes de l'Est pour améliorer le sort des catholiques de ces pays. Toutefois le Vatican, pour des motifs pastoraux disait-on, passait des «conventions» avec des Etats totalitaires, hostiles par principe au christianisme. Or, ces conventions n'avaient aucune valeur sur le plan du droit international. On pouvait prédire qu'elles ne seraient pas respectées et mises en pratique. Le Vatican concédait beaucoup à la partie adverse. Il recevait bien peu en échange. Le désir légitime de ne pas laisser mourir l'épiscopat de ces pays ne pouvait toutefois justifier la nomination d'évêques, collaborateurs ambigus du régime, ni de fermer les yeux sur d'indéniables luttes et répressions contre l'Eglise. A mon avis, l'*Ostpolitik* du Vatican presuppose qu'en l'an 2000 le monde sera communiste. »

L'ancien chef des services secrets de l'Allemagne de l'Ouest Reinhard Gehlen fait écho à cette déclaration de Jedin : « *Le Pape [Paul VI n.d.r.] et ses plus proches collaborateurs sont fermement convaincus que la révolution communiste sera tôt ou tard victorieuse dans le monde* »

Nous voici au « donc » : Agostino Casaroli, comme beaucoup de politiques italiens ou non, était un de ceux qui étaient désormais certains que la révolution communiste serait victorieuse dans le monde entier. Imaginez s'il prévoyait la « *perestroïka* » et tous les changements survenus ces derniers temps, lesquels changements démontrent, sans nous autoriser à un optimisme idiot, que le communisme est en crise plutôt que d'être la « force gagnante », comme le prévoyaient les « dévôts de l'*Ostpolitik* vaticane » ! C'est ce que mettaient au point deux lettres publiées dans « *Trenta giorni* » de janvier 90 qui recadrail l'article -plutôt ambigu- sur Mgr Casaroli paru dans le numéro précédent, article considéré par un lecteur (Fr Norbert. M. Karava (USA) comme « *un parfait témoignage du besoin de l'homme de se créer des héros mythiques.* »

Fr Norbert M. Karava reprend les thèses de l'historien Hubert Jedin : « *L'*Ostpolitik* du Cardinal Casaroli était basée sur la prévision -qui aujourd'hui s'est révélée fausse- d'un communisme et d'un marxisme en ascension pendant le XXème siècle. Son attitude provoqua dans la sphère politique de la vie de l'Eglise un "arrangement" avec ce qu'on percevait comme un nouvel ordre dominant [...] Mgr Casaroli en vérité se trompait et chevauchait le mauvais cheval, se révélant ainsi être un diplomate dépourvu d'un sens profond de l'histoire, incapable de saisir les simples lois de la nature qui ne peuvent certainement pas être défier. Mgr Casaroli était politiquement aussi*

myope que ses lunettes épaisse le laissent deviner ! [...] Le communisme, distorsion de la nature humaine, contrefaçon de l'existence humaine, mourra, mais seulement parce que des chrétiens l'ont affronté avec foi et courage en témoignant la vérité pour laquelle Dieu les a créés ».

En somme pour le lecteur de « *Trenta giorni* », retenir aujourd'hui que la crise du communisme « *soit le fruit de la politique prévoyante de Casaroli [...] signifie déformer complètement la réalité* » ; cela signifie en d'autres termes **revêtir et permettre que Casaroli se revête des plumes du paon**.

Un autre lecteur américain (John Owen Campbell), dont la lettre est reportée en caractère gras sur la même page du « *Trenta giorni* » de janvier 1990, est du même avis : « *On peut facilement comprendre que la visite de Gorbatchev a été possible non grâce à l'*Ostpolitik* vaticane, mais grâce : a) à la désaffection des masses envers l'idéologie communiste ; b) à la banqueroute de l'empire communiste ; c) aux phénomènes de nationalisme sur lesquels les tyrans communistes n'ont aucun pouvoir de contrôle, en raison de a) et de b).* »

Certes la presse « *téléguidée* » a donné une large place aux soixante quinze ans d'Agostino Casaroli, lesquels auraient coïncidé avec le « chef d'œuvre » de sa diplomatie, à savoir la visite de Gorbatchev. Les premiers « couacs » en dehors du chœur ont porté sur les nerfs du très puissant Secrétaire d'Etat, mais les faits demeurent et même en ces derniers jours, le Secrétaire d'Etat n'a pas manqué de donner la preuve de ce « *cynisme* » dont l'ont accusé les catholiques de l'Est trahis.

Face aux dramatiques faits de Bakou où la population s'est insurgée contre l'Armée Rouge, jamais une parole pour les innocentes victimes des chars soviétiques, et pas même le silence, qui de toute façon aurait été un signe de lâcheté, mais jusqu'à une solidarité totale avec l'Armée Rouge. Et ainsi l'organe officiel du P.C.I (Parti Communiste Italien) a pu déclarer av satisfaction que « *le cardinal secrétaire d'Etat Agostino Casaroli a souhaité à Gorbatchev qu'il ait la sagesse et une poigne suffisante pour pouvoir tenir afin que toute chose puisse se résoudre de manière juste et si possible non traumatisante* » (cfr « *L'Unità* » du 22 janvier 1990).

Un souhait, celui de Casaroli, qui semble être une raillerie et une moquerie : il parle de solution « *juste* » et non « *traumatisante* » tandis que justement *L'Unità*, dans la même page écrit qu'à Bakou « *sur de nombreux édifices sont déployés des drapeaux noirs en signe de deuil et la radio transmet de la musique classique [...] des milliers de personnes brûlaient les cartes du P.C.U.S [...] en soirée le lieutenant général Vladimir Dubeniuk a dit que les victimes sont au nombre de 83, entre les civils et les militaires* » (cf *L'Unità* cit.)

En somme, nous sommes arrivés aujourd'hui à une économie soviétique à la débandade, à un communism en crise, pour lequel -comme l'écrit justement le cardinal Oddi- « *Gorbatchev est contraint*

d'ouvrir de nouvelles routes [...] avec un visage sympathique et libéral » mais pour Casaroli... pas du tout ! Ce n'est justement pas le moment que le Communisme ait honte de sa faillite et des délits dont il est marqué et dont il continue à se marquer.

La couvée de Casaroli, le numéro un

Cependant quelqu'un déjà tisse la toile et malgré l'inamovibilité prévue du Secrétaire d'Etat, rêve déjà de ce fauteuil et de son entrée dans les Palais sacrés.

Jusqu'à il y a peu de temps, le continuateur idéal de la « ligne Casaroli » se trouvait en la personne du cardinal Achille Silvestrini, lui aussi romagnol, lui aussi partisan de l'*Ostpolitik*, déjà secrétaire du Conseil pour les Affaires Publiques de l'Eglise, maintenant Préfet de la Signature Apostolique. Aujourd'hui, pourtant, Silvestrini bien que « *Vir casaroliensis* », apparaît brûlé dans la succession Casaroli, en raison de ses erreurs, considérées par certains comme de véritables « désastres ». Celle du Liban ne fut pas la dernière. Il y fut envoyé pour la nomination du Patriarche maronite libanais, nomination effectuée par les Evêques. Silvestrini alla naturellement à Damas pour avoir le « *placet* » des Syriens, et comme l'avis des Syriens ne correspondait pas au vouloir des Evêques libanais, il fit nommer deux nouveaux évêques pour avoir la majorité favorable au vouloir des... Syriens. Un échec incroyable pour la diplomatie vaticane, pourtant habituée à toute sorte de concessions. On dit que Silvestrini, « qui encasse bien », se serait résigné et en attendant tournerait les yeux vers la porte du Cardinal Vicaire à Rome, le cardinal Poletti dont il briguerait la succession. Une charge qui le rendrait très puissant et le ferait entrer dans la « Rose des Papabili ». « *Ugo Poletti* écrit *Il Giornale* - Montanelli- le cardinal protagoniste de ces premières semaines de campagne électorale, pourrait laisser le Vicariat [...]. Pour le remplacer serait appelé monseigneur Achille Silvestrini. Vrai ou faux ? Du Vatican n'arrivent ni confirmations, ni démentis ». (cf *Il Giornale* du 29 juin 1989)

Cependant Mgr Achille Silvestrini, tandis que son fidèle compagnon Mgr Giovanni Coppa intrigue pour établir ses amis dans les postes-clés, reste avec un pied au Vatican et continue à être membre de la Secrétaire d'Etat (Conseil de la Seconde Section), membre de la Congrégation pour les Evêques, pour l'Évangélisation des peuples, pour l'Éducation Catholique, membre du Conseil Pontifical pour l'interprétation des textes législatifs. Une fois nommé Préfet de la Signature Apostolique, il ne pensa même pas à laisser, comme il est d'usage, son appartement au cœur du Vatican. On ne sait jamais !

Pourquoi donc Silvestrini viserait-il à devenir Vicaire de Rome ? Tout d'abord,

le Vicaire a un immense pouvoir dans la CEI (Conférence Episcopale Italienne) ; ses déclarations font toujours grand bruit et trouvent une large place dans la presse italienne ; à Rome le cardinal Vicaire est « *l'interlocuteur direct du Maire* » (cf *Panorama* du 17 septembre 1989), et en Italie, du pouvoir politique en général. Enfin le cardinal Vicaire a pouvoir sur les paroisses, les maisons religieuses, dans la gestion des biens immobiliers des propriétés du Vicariat, sur les confraternités, sur les mouvements catholiques (ACLI - AC-etc) et contrôle les dossiers réservés du Clergé et des religieux résidents à Rome.

Silvestrini donc, prend grand soin de son image publique, participant activement - lui qui fut un temps plutôt réservé et toujours enfermé dans les Palais Sacrés- à des débats, des rencontres, des tables rondes, des conférences avec des grands noms de la politique et de la finance. Deux récents exemples. Mgr Silvestrini a participé à la *Conférence pour la coopération sanitaire entre l'Italie et l'Amérique Latine* (cf *L'Osservatore Romano* du 16 juillet 1989), convention à laquelle étaient présents en qualité de rapporteurs le Président du Conseil *Guilio Andreotti* (celui qui signa la loi en faveur de l'avortement), le président communiste du Nicaragua *Daniel Ortega* (qui a dans son gouvernement des « prêtres rouges » suspens « a divinis » : les deux cousins Cardenal et le père Descoto), Mgr *Angelini*, dit aussi : « Sa Santé » pour sa puissance dans le monde des hôpitaux et des cliniques (à noter que la position de Mgr Angelini devient de plus en plus importante dans la politique vaticane : il a accompagné le Pape aux îles Maurice et il est l'auteur de l'accord entre le Saint Siège et Cuba pour une aide humanitaire à ce pays) et enfin, dernier rapporteur, l'évêque « rouge » *Helder Camara*. Tout de suite après, Silvestrini a participé à Sienne à une « table ronde », sur la culture classique (cf *Avvenire* du 18 octobre 1989), rencontre effectuée dans une église ouverte au culte, devant le maître-autel, où était placée une grande table ! En plus de Mgr Silvestrini étaient présents le Président du Conseil *Guilio Andreotti*, Alessandro Natta, ex-secrétaire national du PCI et le financier *Carlo de Benedetti*.

Silvestrini donne aussi des interviews, comme celle publiée dans *Messagero* du 2 décembre 1989, dans laquelle il défend « *La conférence d'Helsinki souvent snobée comme un jouet* », et il est encensé par son fidèle « vaticaniste » *Gian Carlo Zizola*.

Tandis que la « *campagne électorale* » bat son plein, de lourdes ombres s'épaissent autour de ce cardinal à cause des récents événements au Panama, lorsque le trafiquant de drogue Noriega s'est réfugié à la Nonciature, auprès de Mgr Sébastien Loba, lui aussi nommé sous Silvestrini. Loba est basque. Il fut secrétaire de *Gaetano Cicognani*, Nonce à Madrid, et il servit d'intermédiaire entre ce cardinal et Silvestrini, Monduzzi, Guaridini et Laghi, qui avaient besoin de l'appui de ce Cardinal. Le beau-frère de

Loba s'était entre temps installé au Panama, où il s'était fait une position économique confortable et il était l'ami de Noriega. Pour cette raison, Mgr Loba fit tout son possible pour être envoyé dans ce pays comme Nonce, et Silvestrini lui apporta toute l'attention due pour les bons services reçus.

Peut être très peu de personnes savent que cet ami de Mgr Silvestrini, le Nonce Mgr Loba, a été l'auteur de la préface d'un *Livre sur la Paix* écrit par... Noriega. Des faits tels que ceux-ci expliquent beaucoup de choses, beaucoup d'accords, beaucoup de clins d'œil complices envers le voisin Cuba, mais expliquent aussi la méfiance avec laquelle on regarde les « actions diplomatiques » inspirées par Silvestrini et par ses amis.

Et les autres

Le vrai « papabile » à la Secrétaire d'Etat est, plutôt, Mgr *Pio Laghi*, Nonce aux USA, condisciple de Mgr Silvestrini et surtout très fidèle « *Vir casaroliensis* ». Mgr *Pio Laghi*, dans sa très difficile campagne électorale, est soutenu par différents prélates avec lesquels il a cherché à sympathiser lors de sa venue à Rome en juin dernier (cf *Courrier de Rome*, octobre 1989).

Ses titres pour obtenir le fauteuil de secrétaire d'Etat : il est de la même tendance que Silvestrini ; il a été le maître d'œuvre de la rencontre entre la Curie romaine et les Evêques américains (*Si Si No No*, 30 septembre 1989), mais surtout il a été l'habile « sauveur » de l'évêque *Raymond Munthausen* de Seattle (cf *Si Si No No*, 30 septembre 1987), qui a fait l'objet d'enquêtes de différentes congrégations dont la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, pour des faits très graves doctrinaux ou non : admission des divorcés à l'Eucharistie, pratique de la stérilisation dans les cliniques catholiques, défroqués réadmis au ministère sacerdotal, assimilation des fidèles ordinaires aux prêtres, suppression de la confession individuelle, collaboration avec les associations des soi-disant « homosexuels catholiques », auxquels on a concédé la cathédrale de Seattle pour leurs « célébrations ». En 1985, une commission d'évêques enquêtait à la suite d'un rapport des catholiques d'une paroisse (« *Nos rapports arrivent souvent au Nonce catholique [Mgr Pio Laghi] sauf ceux qui concernent la foi et le comportement des prêtres* [et donc des Evêques] »). Mais le travail de la Commission des trois Evêques et de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi fut inutile, parce que le cas de l'archevêque de Seattle avait déjà été déclaré clos par le Nonce *Pio Laghi* et Mgr *Munthausen* est resté tranquillement à son poste.

Un épisode qui démontre non seulement la puissance, mais aussi l'orientation de *Pio Laghi*, une orientation qui, selon les experts, le met favori à la succession de Casaroli.

Le dernier

Nous avons déjà parlé de l'application avec laquelle Casaroli travaille à valoriser aux yeux du Saint-Père le dernier de sa couvée : le cardinal Etchegaray (*Courrier de Rome*, octobre 1989). Nous ajouterons que celui-ci, pour sa part, fait tout son possible pour en seconder diligemment les efforts. Il est arrivé jusqu'à célébrer courageusement -il faut le dire- le 26 janvier dernier la fête de... Saint Thomas d'Aquin à l'Université Romaine de l'*Opus Dei* ! (cf *L'Osservatore Romano*, 4 février

dernier, p.7). Il n'a pas réussi à cacher complètement sa propre aversion pour le Docteur Angélique (« *Il a approfondi l'harmonie du monde intelligible... d'une façon qui peut sembler froide, rigoureusement académique, éloignée de l'homme* »), mais le geste, le milieu et aussi la distance prise de Saint Thomas, dans l'acte même de le célébrer, peut servir grandement à donner une patine de modération à son progressisme, notoirement extrémiste, étant donné qu'aujourd'hui il est généralement nécessaire pour faire carrière ne pas être sur-

tout de « droite », mais ne pas être non plus excessivement de « gauche ».

Voici le misérable jeu politique autour du fauteuil de Secrétaire d'Etat, jeu dans lequel il est complètement inutile de chercher une quelconque motivation surnaturelle de service à la Sainte Église de Dieu et aux âmes : le programme de gouvernement des « *viri casarolienses* », le cardinal Etchegaray nous l'a remarquablement exprimé dans le titre de son livre : « *J'avance comme un âne* ». Effectivement,... tout un programme !

Joseph

L'ÉGLISE ET L'INCINÉRATION

Un lecteur nous écrit :

« Monsieur le directeur,

Je vous envoie la carte postale ci-jointe qui donne un exemple de la campagne publicitaire pour l'incinération faite par la municipalité de Turin. Des affiches, au format 50 x 70 cm sont placées un peu partout en ville et représentent la même ébauche que la carte postale (recto).

Je vous prie vivement, si cela est possible, de rappeler aux lecteurs de "Si Si No No" la doctrine traditionnelle de l'Église en ce qui concerne les funérailles, inhumations et incinérations avant que d'autres "Roseraies du Souvenir" s'étendent à d'autres municipalités italiennes.

Bien cordialement

Lettre signée

★★★

La carte postale représente au recto un ange doré qui tient dans une main une urne cinéraire. Au dessous on lit :

« A partir d'aujourd'hui à Turin, l'incinération (ou crémation) est un service de la municipalité. / L'incinération n'efface pas le souvenir / Elle ne brûle pas l'âme [sic!]. / Elle n'est pas un péché. / Et elle ne prend pas de place ».

Sur le verso, en plus des informations pratiques pour obtenir toutes ... les facilités, on lit :

« La dispersion des cendres est actuellement interdite. Des projets législatifs, qui autoriseraient la dispersion des cendres en des lieux particuliers des cimetières, sont en cours d'approbation. La municipalité de Turin est en train de réaliser une "Roseraie du Souvenir" pour être prête à répondre aux demandes des citoyens. »

Une pratique ininterrompue et toujours défendue

L'incinération ou crémation est un rite funéraire qui consiste à réduire le cadavre en cendres au moyen du feu. On l'oppose à l'inhumation qui confie la

dépouille humaine à la terre ou à un caveau pour l'y abandonner à l'action des causes naturelles.

Déjà au IIème siècle, un païen, Minuccio Felice, indiquait le refus de la crémation comme un usage propre aux chrétiens : les chrétiens -écrit-il- « *exercantur rogos et damnant ignium sepulturas* », ont en abomination le bûcher et refusent les fours crématoires ; Minuccio Felice en précise également la raison, essentiellement religieuse : la foi chrétienne en la résurrection de la chair (*Octavius chp II PL3, 267*).

Donc l'Église, depuis les origines, condamna la crémation et eut comme mode propre et unique de sépulture l'inhumation et ceci pour motif religieux. L'inhumation fut défendue et conservée par l'Église contre les violents assauts du monde païen ; même quand les païens, par mépris de l'usage chrétien de l'inhumation, prirent et incinèrent les dépouilles des martyrs, comme témoignent certains Actes, les apôtres et Eusèbe (*Hist. eccl.* V, chap 1 et 2, PG 20, 433) et prirent d'assaut les cimetières chrétiens et en violèrent les tombes, l'Église n'abandonna pas l'usage de l'inhumation, mais continua à la diffuser partout en même temps que la Foi chrétienne. Ainsi, vers la fin du IVème et le début du Vème siècle, en même temps que le christianisme, l'inhumation triomphait dans tout l'empire romain. Il arriva la même chose chez les peuples barbares, chez lesquels la crémation disparut des usages à mesure que le christianisme y pénétrait. De là, on peut bien dire que l'Église, en même temps que sa Foi, a propagé dans tout le monde l'inhumation comme son mode personnel et habituel de sépulture (cf *Encyclopédie Catholique* mot crémation ; *Dictionnaire apologétique de la Foi Catholique*, *Dictionnaire de théologie catholique* et *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* mot incinération).

Quand après l'an mille, se diffusa en Europe une pratique qui avait quelques relations avec la crémation, Boniface VIII intervint avec la lettre décrétale *Detestandae feritatis* (1299), qui condamnait cette pratique comme « abominable » aux yeux

de Dieu et des hommes, et frappait d'excommunication *latae sententiae* réservée au Saint Siège aussi bien les mandants que les exécutants et privait de sépulture ecclésiastique le corps soumis à une telle pratique (cf *De Sepulturis III, 6* dans *Extravag. Comm.* ; cf *Encyclopédie catholique* mot crémation).

Pendant des siècles il n'y eut pas d'autres abus et l'Église pour cette raison se tut. A partir de la Révolution Française commença une campagne pour la crémation, soutenue, si ce n'est dirigée par la Maçonnerie, avec des fins clairement antichrétiennes : la crémation était vue comme le symbole de l'anéantissement total de l'homme dans la mort et donc comme la manifestation de la « liberté » de pensée envers la Tradition catholique, et particulièrement envers la Foi dans la vie éternelle. Ainsi à la symbolique spirituelle chrétienne s'opposait une symbolique matérielle païenne.

Cette fois aussi, l'Église réagit avec fermeté pour défendre la tradition chrétienne de l'inhumation : le Saint-Office en date des 19 mai 1886, 15 décembre 1886, 27 juillet 1892 et 3 août 1897, condamna la crémation comme un « *abus détestable* » et prescrivit une série de graves peines ecclésiastiques à qui destine son propre cadavre à la crémation et à qui y coopère (interdiction des Sacrements, privation de la sépulture religieuse...).

En 1917, le Code de Droit Canon du pape Benoît XV, codifia la tradition catholique de l'inhumation et la sévérité des peines pour qui la viole, prescrivant l'enterrement, condamnant la crémation et déclarant nulle la volonté du chrétien défunt qui a préparé son cadavre pour la crémation (can. 1203 §1) en le privant de sépulture religieuse (can. 1204) et de toutes les Messes d'obsèques, même anniversaires (can. 1241).

En 1926, enfin, une instruction du Saint-Office, met en garde contre une reprise de la campagne crématoire et confirme la doctrine de l'Église catholique en matière de sépulture, renouvelant les décrets de 1886.

Par ces brefs signes, apparaît évidente la raison pour laquelle le décret du Saint

Office en date de 19 mai 1886 définissait l'inhumation « usage constant et consacré par les rites solennels de l'Eglise ».

Une rupture non motivée

La rupture de cette tradition ininterrompue et toujours défendue par des peines rigoureuses par l'Eglise commence sous Paul VI. Une *Instruction* du Saint Office en date du 5 juillet 1963 -un des premiers actes du pontificat montinien - « tout en maintenant ces condamnations, au cas où le recours à la crémation serait inspiré par un esprit anticatholique ou anti religieux, n'en demande plus l'application dans les autres cas, présumant ainsi qu'en soi le recours à la crémation puisse advenir pour des motifs honnêtes, étrangers aux buts antidogmatiques et anti chrétiens » (Robert Palazzini *Dictionnaire de théologie morale*, mot *crémation*).

L'Osservatore Romano, 30 septembre 1963 commentait ainsi l'*Instruction du Saint Office* :

« En bref : la loi reste substantielle-
ient ce qu'elle était [sic] mais jusqu'à
hier il fallait prouver l'honnêteté du choix
pour obtenir la dispense ; à partir
d'aujourd'hui il faudra rendre manifeste
l'irréligiosité des motifs pour tomber dans
l'interdiction. Avec cet adoucissement des
pratiques, l'Eglise prend acte de certaines
nécessités d'aujourd'hui et du recul heureux
d'une certaine mentalité chrétienne
rancunière et sectaire, à laquelle il était
nécessaire d'opposer une résistance ».

Ces questions faussent la législation d'hier et laissent sans motifs la législation d'aujourd'hui. En fait :

1) Il n'est pas exact que jusqu'à hier il « fallait prouver l'honnêteté du choix pour obtenir la dispense ». Il est exact, au contraire, que l'Eglise a toujours interdit « la crémation proposée et pratiquée comme un rite funéraire normal », mais « elle ne refuse pas de tenir compte des exigences créées par des circonstances exceptionnelles, par exemple, après une attaque, ou une catastrophe, en temps d'épidémie, etc » parce que « ces cas de force majeure échappent aux lois ordinaires » (*Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*, Ed Beauchesne, Paris).

2) La motivation de la nouvelle loi est inconsistante.

a) parce que les « nécessités d'aujourd'hui » dont l'Eglise aurait pris acte maintenant sont les mêmes « nécessités » ordinaires, revendiquées par les crémationnistes anticléricaux d'hier, et déjà retenues comme infondées ou insuffisantes par l'Eglise (comme les motifs d'espace dans les villes surpeuplées ; espace que personne ne pense à limiter pour les besoins et les divertissements des vivants, mais qu'on voudrait limiter bien plus pour les défunt, en piétinant les exigences supérieures religieuses et morales) ;

b) parce que, comme le démontre le bref rappel historique ci-dessus, l'« irréligiosité des motifs » ou la « mentalité antichrétienne » des récents crémationnistes restent seulement « un motif secondaire et passager de l'interdiction ecclésiastique » (Robert Palazzini, *Dictionnaire de théologie morale* mot *crémation*).

siaistique » (Robert Palazzini, *Dictionnaire de théologie morale* mot *crémation*). Tandis que Boniface VIII intervint avec *Detestandae feritatis*, la pratique similaire à la crémation, à laquelle fut soumise la dépouille de Saint Louis, ne naissait d'aucune « mentalité antichrétienne rancunière et sectaire », mais on recourait à elle pour « des motifs honnêtes, privés de fins antidogmatiques et antichrétiennes », étant donné qu'on entendait seulement faciliter le transport de la dépouille des personnalités illustres. Malgré cela, l'Eglise intervint pour confirmer de façon rigoureuse son interdiction. Et d'autre part, le troisième décret émané du Saint-Office en date du 27 juillet 1892 contre la campagne crémationiste appuyée par la Maçonnerie, déclare : « indignes des derniers sacrements non seulement ceux qui auraient préparé la crémation de leur propre cadavre pour des motifs d'irreligion, mais aussi ceux qui l'auraient fait pour des raisons d'un autre ordre » (ibidem).

Donc les motifs pour lesquels l'Eglise a interdit pendant deux mille ans la crémation ne sont pas ceux indiqués par la disposition du Pape Montini, qui reste pour cela non motivée. On doit chercher ces motifs ailleurs.

Les motifs ni secondaires ni passagers d'une interdiction.

En réalité il suffit de consulter un quelconque traité ou *somme* ou un simple dictionnaire de théologie morale ou même d'apologétique, pour trouver les motifs principaux, non passagers, pour lesquels l'Eglise a toujours interdit la crémation. Ces motifs sont :

- a) la convenance dogmatique de l'inhumation ;
- b) la convenance morale ;
- c) l'ancienneté de la pratique, qui remonte à une origine apostolique.

• Convenance dogmatique

1) L'inhumation convient plus que la crémation à la foi dans la résurrection des corps : l'Eglise exprime par le terme « dormition » (les fidèles défunt sont dits par Saint-Paul « *ii qui dormiunt* (ceux qui dorment) ») que la mort est seulement l'anéantissement temporaire du corps et le cimetière (du grec : *dormitorio*) est le champ béni (*camposanto*) dans lequel elle dépose le corps des fidèles défunt comme semence mortelle destinée à germer dans l'immortalité : semé dans la corruption, il resuscitera incorruptible : *seminatur in corruptione, surget in incorruptione* (1 Co. 15,42).

2) L'inhumation exprime, à la différence de la crémation, l'union mystique du chrétien avec le Christ : elle le rend conforme même dans la sépulture avec son Chef, « *prémice de ceux qui dorment* » (1Co. 15,20) et dont le corps fut déposé dans une tombe et non incinéré.

3) L'inhumation convient, plus que la destruction violente par le feu, au respect que l'on doit au corps humain, que l'Eglise enseigne créé par Dieu de façon

particulière (*Gen 1,26*), élément essentiel de la personne humaine, assumé par le Verbe Divin pour accomplir la rédemption et le placer à la droite du Père ; corps sanctifié par le Baptême, nourri par l'Eucharistie, vivifié par une âme en état de grâce et destiné à la résurrection.

• Convention morale

L'inhumation, qui permet à la nature d'accomplir son œuvre de destruction, lente et cachée, dans les entrailles de la terre ou dans le caveau, convient plus aux sentiments moraux de l'homme que la crémation. L'Evêque d'Angers, Mgr Freppel, disait : « *Nous abandonner nous-mêmes ou permettre aux autres de s'abandonner à une opération qui a le but de faire disparaître au plus vite et le plus complètement possible la dépouille mortelle de ceux qui nous sont les plus chers, et ceci le jour des obsèques, au milieu des larmes de toute la famille, est un acte de sauvages* » (*Discours à la Chambre des Députés* 30 mars 1886). En réalité, tandis que la crémation marque le triomphe de l'esprit utilitariste et pratique sur les sentiments supérieurs de l'homme, la discipline catholique de l'inhumation est en accord avec l'affection que l'homme a pour la dépouille des êtres aimés, avec le respect qu'il sent instinctivement devoir aux défunt, et avec la répugnance que suscite en conséquence la crémation (c'est si vrai que la municipalité de Turin doit offrir le « service » gratuit pour inciter les citoyens à y avoir recours).

Sans considérer que la crémation, à la différence de l'inhumation, met dans l'impossibilité, si besoin est, de prouver un crime, ou pire, de démontrer la fausseté d'une accusation portée contre un innocent.

• Ancienneté d'une pratique que l'on doit supposer d'origine apostolique.

J. Besson écrivait dans « *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* » mot *incinération* « *Ce qu'il y a de significatif, c'est le fait déjà signalé, à savoir que l'inhumation s'implante partout avec la religion nouvelle [...]. L'on ne s'expliquerait pas l'unité de cette discipline dans des nations si diverses et l'attachement des pasteurs et des fidèles à un rite opposé, en bien des endroits, aux vieilles coutumes populaires, s'il n'y avait là une loi formelle reçue de l'Eglise naissante. Comment, si l'inhumation n'avait été qu'un usage libre, emprunté par les premiers chrétiens au milieu juif, les néophytes, dans les contrées grecques et romaines, se seraient-ils à un tel point attachés à une singularité qui plus d'une fois attira l'attention des persécuteurs et provoqua les émeutes de la populace et la profanation des tombes chrétiennes ? (Tertullien Ad Scapulam, III, cf Mgr Chollet, *La crémation* p. 490-493). On est donc porté à appliquer à cette pratique universelle une règle bien connue de Saint Augustin et à y voir un de ces préceptes que les Apôtres eux-mêmes donnèrent à l'Eglise, dès son berceau ».*

• Conclusion

S'il est vrai que l'inhumation n'est pas

prescrite par droit divin, mais entre dans le cadre du droit ecclésiastique, il est tout aussi vrai que ce n'est pas, comme l'a considéré Paul VI, une simple disposition administrative, suggérée par les conséquences passagères et dont l'opportunité peut cependant cesser avec l'arrêt des circonstances elles-mêmes, mais c'est un rite liturgique consacré par la Tradition et motivé par des raisons de convenances dogmatiques et morales, toujours valables et indépendantes des circonstances et de la mentalité avec laquelle on lui préfère la crémation.

Certes, ajouterons-nous avec Besson, « *puisque (cette règle), les Apôtres l'ont établie non comme organes inspirés de la Révélation mais comme simples législateurs ecclésiastiques, le Saint-Siège ou le Concile général aurait le droit absolu de la modifier. Mais [...] l'autorité suprême est en droit [et en devoir] pour abolir une tradition si vénérable d'attendre des raisons d'une urgence et d'une gravité exceptionnelles.* » C'est à dire des raisons capables d'éclipser et définitivement (en dehors des circonstances exceptionnelles pour lesquelles l'Eglise tolère la crémation comme mode extraordinaire de sépulture), les motifs de convenances dogmatique et morale qui ont décidé l'Eglise en faveur

de l'inhumation. Est-il possible que l'on donne réellement ces raisons, de façon à justifier l'exercice concret de ce droit théorique qu'ont le Saint Siège ou un Concile œcuménique de modifier la discipline traditionnelle de l'Eglise en matière de sépulture ? Deux mille ans d'histoire disent que, jusqu'à aujourd'hui, elles n'ont jamais été données. Et la malheureuse *Instruction* lancée par le Saint-Siège à l'aube du pontificat montinien est là pour attester qu'elles ne se donnent pas même aujourd'hui, étant donné que Paul VI a du justifier, par des prétendues motivations, son innovation, qui reste cependant complètement injustifiée.

L'Instruction sur la crémation fut un des premiers actes de Paul VI, mais elle exprime tout l'esprit et l'orientation de méconnaissance de la tradition propre à son pontificat : après ce premier bastion, d'autres, bien plus importants, érigés par l'Eglise pour défendre sa tradition divine et ecclésiale, tomberont sous les coups de son inconsciente (nous l'espérons) désinvolture.

Que faire ?

Dans l'actuelle tempête qui déchire l'Eglise et qui malheureusement part des

sommets, il est urgent que chaque catholique prenne personnellement conscience et connaissance de la Tradition de l'Eglise, surtout de celle divino-apostolique pour l'aimer, la défendre et la garder. L'Eglise du Christ, bien que troublée, ignorée et trahie par ses propres ministres, ne peut perdre, de par son origine surnaturelle et l'indéfectible assistance divine, la mémoire de sa Tradition et tôt ou tard -c'est de foi- elle en réaffirmera les droits, faisant s'écrouler de soi-même ce qui lui a été arbitrairement imposé par ses ministres infidèles.

C'est pour hâter ce jour heureux, en plus qu'assurer son propre salut éternel, que tout fils fidèle de l'Eglise, ou au moins sincèrement désireux d'être ainsi, doit se ressourcer à la Tradition, toujours repérable dans tous les documents du Magistère implicite, explicite et tacite de l'Eglise préconciliaire (liturgie, encycliques, traités, catéchismes, vies et écrits de Saints, etc). C'est à partir des cellules qui se seront conservées saines ou qui se seront guéries que refleurira la Sainte Eglise de Dieu, y compris par soi « non » à la crémation et à plus forte raison, aux néo-païennes « Roseraies du Souvenir ».

Paulinus

COMMUNION DANS LA MAIN EN ITALIE Réactions du clergé italien (reçues à Sisìnono)

*

Ce fâcheux décret [de la Conférence Épiscopale italienne] est en opposition avec l'usage de la patène, y compris dans le nouveau rite de la messe et le rend inutile. En effet : la patène accueille l'hostie *avant et après la Consécration*, et aussi au moment de la Communion du Prêtre, lequel accomplit avec la patène l'*ostension aux fidèles* et puis, avec la même patène, consomme l'Hostie consacrée.

En outre toujours avec la patène *il recueille les fragments* sur le corporal et les verse dans le calice.

Tout ceci est prescrit par les rubriques, dans le but d'éviter la dispersion de fragments eucharistiques ou bien des gouttes du calice qui seraient éventuellement projetées par une quinte de toux imprévue du prêtre. Or, si tout ceci doit s'observer rigoureusement sur le plan de l'Autel, où célèbre le Prêtre, la même préoccupation devrait valoir beaucoup plus *en dehors de l'Autel ! Et alors les raisons du Décret sont un nombre de deux :*

1) ou bien les signataires du Décret ne connaissent pas ou n'observent pas les rubriques même dans le nouveau rite de la Messe.

2) ou bien ils ne croient plus à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Hostie consacrée !

(Un Curé de Rome)

*

J'ai lu la lettre d'un prêtre que vous avez publiée récemment, et qui blâmait la douloureuse disposition de la Conférence Épiscopale Italienne sur la Sainte Communion dans la main.

Mais est-ce possible que le Saint-Siège se laisse écraser et lier les mains par ces entreprenants et fanatiques novateurs, qui annulent une pratique universelle de l'Eglise, en vigueur depuis tant de siècles, et destinée à éviter la dispersion et la profanation de fragments eucharistiques. Mais n'était-ce pas Rome qui, jadis, promulgua ou corrigeait les règles liturgiques concernant le dépôt de la Foi ?

MAIS EST-CE POSSIBLE que ces désœuvrés Solons* n'aient vraiment rien d'autre à faire, que chercher et créer des motifs de dissension entre les fidèles, déjà tant désorientés par les nouveautés apportées par les Commissions post-conciliaires ? Ils sont semblables à une troupe de rodeurs, qui, plutôt que de repeupler les séminaires, ou réfuter les trop nombreuses sectes qui cherchent à saboter la foi de Pierre et de Paul, s'abandonnent au contraire à des discussions, qui nous rappellent les temps des « alchimistes scolastiques », associés à d'autres « Conférences épiscopales », dans le seul but de saboter la solidité apostolique du Primat romain ! La décision sur de telles questions NE LEUR

REVIENT PAS A EUX mais à PIERRE ! Même si Celui-ci semble assoupi dans le Jardin des Oliviers. QUE CEUX-LÀ S'EN CONVAINQUENT en méditant mieux l'histoire de l'Eglise et des Conciles œcuméniques passés, et surtout celui de Jérusalem où Pierre surmonta les opinions des autres avec l'autorité de son Magistère. Ce sont des Pasteurs errants, qui ne croient plus aux Livres du Nouveau Testament. Et qu'ils cherchent à se rappeler l'avertissement de Dante : « SOYEZ, chrétiens, plus lents à vous mouvoir ! Ne soyez pas comme la plume au vent. Vous avez l'Ancien et le Nouveau Testament et le Pasteur de l'Eglise qui vous guide. Ceci suffit à votre salut ».

Qu'ils se rendent, en outre, compte, de la grande peine du Prêtre et des fidèles présents, quand, par suite d'une faible prise des doigts, ou parce qu'une particule se détache de l'autre, il advienne que l'Eucharistie finisse à terre !

LE PLATEAU DE COMMUNION SAUVE ALORS TOUT et je continuerai à l'utiliser comme il se doit.

(Un « Monsignore » du Clergé Romain).

* Solon : Réformateur grec de l'Antiquité (N.D.R.).

LE COMMONITORIUM DE SAINT VINCENT DE LÉRINS (suite)

XXII Même sujet

Mais tout ce passage de l'Apôtre vaut la peine d'être expliqué de plus près. « O Timothée, dit-il, garde le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles ». - « O Timothée », exclamation dictée tout à la fois par la prescience et par la charité. Paul prévoyait les erreurs à venir et il s'en affligeait d'avance. Qui est aujourd'hui Timothée, sinon l'Eglise universelle, en général, et spécialement le corps tout entier des chefs de l'Eglise qui doivent posséder eux-mêmes et verser aux autres la science complète du culte divin ? Qu'est-ce à dire : « Garde le dépôt ». Garde-le, dit-il, à cause des oleurs, à cause des ennemis, de peur que, pendant que les gens dorment, ils ne viennent semer l'ivraie par dessus le bon grain de froment que le Fils de l'homme a semé dans son champ. - « Garde le dépôt », dit-il. Qu'est-ce que le dépôt ? Un dépôt, c'est ce qu'on vous a confié, non ce que vous avez découvert ; ce que vous avez reçu et non ce que vous avez inventé vous-même ; une chose qui ne dépend pas de l'invention personnelle, mais de la doctrine ; qui n'est pas d'usage privé, mais de tradition publique ; une chose qui vous est venue et qui n'a pas été créée par vous ; dont vous n'êtes point l'auteur, mais dont vous devez être le simple gardien ; dont vous n'êtes pas l'initiateur, mais le secrétaire ; une chose que vous ne réglez pas, mais sur laquelle vous vous réglez. « Garde le dépôt », dit-il : conserve à l'abri de toute violation et de tout attenter le « talent » de la foi catholique. Que ce qui vous a été confié reste chez vous pour être transmis par vous. Vous avez reçu de l'or ; c'est de l'or qu'il faut restituer. Je ne veux pas que vous substituez une chose à une autre : je ne veux pas qu'au lieu d'or vous me présentiez impudemment du plomb ou frauduleusement du cuivre ; je ne veux pas ce qui ressemble à l'or, mais de l'or authentique. O Timothée, ô prêtre, ô interprète, ô docteur, si la faveur divine t'a accordé le talent, l'expérience, la science, sois le Béséléel du tabernacle spirituel ; taille les pierres précieuses du dogme divin ; sertis-les fidèlement, orne-les sagement, ajoutes-y de l'éclat, de la grâce, de la beauté ; que par tes explications on comprenne plus clairement ce qui auparavant était cru plus obscurément. Que grâce à toi la postérité se félicite d'avoir compris ce que l'antiquité vénérât sans le comprendre, mais enseigne les mêmes choses que tu as apprises ; dis les choses d'une manière nouvelle sans dire pourtant des choses nouvelles.

XXIII De quel progrès légitime le dogme est susceptible

Mais peut-être dira-t-on : « La Religion n'est donc susceptible d'aucun progrès dans l'Eglise du Christ ? » Certes, il faut qu'il y en ait un, et considérable ! Qui serait assez ennemi de l'humanité, assez hostile à Dieu pour essayer de s'y opposer ? Mais sous cette réserve, que ce progrès constitue vraiment pour la foi un progrès et non une altération : le propre du progrès étant que chaque chose s'accroît en demeurant elle-même, le propre de l'altération qu'une chose se transforme en une autre. Donc, que croissent et que progressent largement l'intelligence, la science, la sagesse, tant celle des individus que celle de la collectivité, tant celle d'un seul homme que celle de l'Eglise tout entière, selon les âges et selon les siècles ! - mais à condition que ce soit exactement selon leur nature particulière, c'est-à-dire dans le même dogme, dans le même sens, dans la même pensée.

Qu'il en soit de la religion des âmes comme du développement des corps. Ceux-ci déploient et étendent leurs proportions avec les années, et pourtant ils restent constamment les mêmes.

Quelque différence qu'il y ait entre l'enfance dans sa fleur et la vieillesse en son arrière-saison, c'est un même homme qui a été adolescent et qui devient vieillard ; c'est un seul et même homme dont la taille et l'extérieur se modifient, tandis que subsiste en lui une seule et même nature, une seule et même personne. Les membres des enfants à la mamelle sont petits, ceux des jeunes gens sont grands : ce sont pourtant les mêmes. Les tout petits en ont le même nombre que les hommes faits, et s'il y en a qui naissent en un âge plus mûr, déjà ils existaient virtuellement en germe, en sorte que rien de nouveau n'apparaît chez l'homme âgé qui auparavant déjà n'ait été caché dans l'enfant.

Il n'est donc pas douteux que la règle légitime et correcte du progrès, l'ordre précis et magnifique de la croissance sont observés lorsque le nombre des années découvre chez l'homme, à mesure que celui-ci grandit, les parties et les formes dont la sagesse du Créateur avait d'avance marqué la ligne chez l'enfant. Si la forme humaine prenait ultérieurement une apparence tout à fait étrangère à son espèce, si tel membre était, soit retranché, soit ajouté, fatallement le corps entier périrait ou deviendrait monstrueux ou, en tout cas, subirait une déchéance. - Ces lois du progrès doivent s'appliquer également au dogme chrétien : que les années le consolident, que le temps le développe, que l'âge le rende plus

auguste : mais qu'il demeure pourtant sans corruption et inentamé, qu'il soit complet et parfait dans toutes les dimensions de ses parties et, pour ainsi parler, dans tous les membres et dans tous les sens qui lui sont propres : car il n'admet après coup aucune altération, aucun déchet de ses caractères spécifiques, aucune variation dans ce qu'il a de défini.

Un exemple : nos ancêtres ont jeté autrefois dans ce champ de l'Eglise les semences du froment de la foi. Il serait tout à fait injuste et inconvenant que nous, leurs descendants, nous recueillions au lieu du froment de la vérité authentique l'ivraie de l'erreur semée en fraude. Bien au contraire, il est juste, il est logique que -la fin répondant pleinement au début- nous moissonnions, maintenant qu'a grandi le froment de la doctrine, le fruit du dogme, parfaitement pur, lui aussi. Mais si les germes originels ont en une certaine mesure évolué avec le temps et maintenant s'épanouissent en leur pleine maturité, du moins le caractère propre de la graine ne doit-il changer en aucune façon. Qu'ils prennent apparence, forme, éclat, mais que chacun conserve la nature de son espèce. A Dieu ne plaise que les plants de roses de la doctrine catholique se transforment en chardons et en épines ! A Dieu ne plaise, dis-je, que, dans ce paradis spirituel, on voie l'ivraie et l'aconit naître soudain des boutons de cinnamome et du baumier ! Toutes les semences que la foi des pères a déposées dans le champ de l'Eglise divine, il faut que le zèle des enfants les cultive et les surveille, les fasse fleurir et mûrir, en aide le progrès et les conduise à leur perfection.

Il est légitime que ces anciens dogmes de la philosophie céleste se dégrossissent, se liment, se polissent avec le développement des temps : ce qui est criminel, c'est de les altérer, de les tronquer, de les mutiler. Ils peuvent recevoir plus d'évidence, plus de lumière et de précision, oui : mais il est indispensable qu'ils gardent leur plénitude, leur intégrité, leur sens propre.

Car si l'on tolérait une seule fois cette licence de l'erreur impie, je tremble de dire toute l'étendue des dangers qui en résulteraient et qui n'iraient à rien de moins qu'à détruire, à anéantir, à abolir la religion. Sitôt qu'on aura cédé sur un point quelconque du dogme catholique, un autre suivra, puis un autre encore, puis d'autres et d'autres encore. Ces abdications deviendront en quelque sorte coutumières et licites. De plus, si les parties sont ainsi rejetées une à une, qu'arrivera-t-il à la fin ? Le tout sera rejeté de même ! Et d'autre part, si l'on

commence à mêler le nouveau et l'ancien, les idées étrangères et les idées domestiques, le profane et le sacré, nécessairement cette habitude se propagera au point de tout envahir. Bientôt rien dans l'Eglise ne demeurera plus intact, inentamé, inviolé et immaculé : le sanctuaire de la chaste et incorruptible vérité se transformera en un mauvais lieu, rendez-vous des erreurs impies et honteuses. Puisse la piété divine détourner un pareil forfait de la pensée des fidèles et laisser plutôt ce délire aux impies !

L'Eglise du Christ, elle, gardienne attentive et prudente des dogmes qui lui ont été donnés en dépôt, n'y change rien jamais ; elle ne diminue point, elle n'ajoute point ; ni elle ne retranche les choses nécessaires, ni elle n'adjoint de choses superflues, ni elle ne laisse perdre ce qui est à elle, ni elle n'usurpe le bien d'autrui. Dans sa fidélité sage à l'égard des doctrines anciennes, elle met tout son zèle à ce seul point : perfectionner et polir ce qui, dès l'antiquité, a reçu sa première forme et sa première ébauche ; consolider, affirmer ce qui a déjà son relief et son évidence ; garder ce qui a été déjà confirmé et défini.

Enfin quel but s'est-elle efforcée d'atteindre dans les décrets des conciles, sinon de proposer à une croyance plus réfléchie ce qui était cru auparavant en toute simplicité ; de prêcher avec plus d'insistance les vérités préchées jusque-là d'une façon plus molle, de faire honorer plus diligemment ce qu'auparavant on honorait avec une plus tranquille sécurité ? Voici ce que, provoquée par les nouveautés des hérétiques, l'Eglise catholique a toujours fait par les décrets de ses conciles, et rien de plus : ce qu'elle avait reçu des ancêtres par l'intermédiaire de la seule tradition, elle a voulu le remettre aussi en des documents écrits à la postérité, elle a résumé en quelques mots quantité de choses, et -le plus souvent pour en éclaircir l'intelligence- elle a caractérisé par des termes nouveaux et appropriés tel article de foi qui n'avait rien de nouveau.

XXIV Nouveau commentaire de I Timothée, VI, 20

Mais revenons à l'apôtre : « O Timothée, dit-il, garde le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles ». « Evite-les », dit-il comme la vipère, comme le scorpion, comme le basilic, de peur qu'ils ne t'atteignent de leur contact, ou même de leur vue et de leur souffle. Qu'est-ce à dire : éviter ? C'est « ne pas même prendre de nourriture avec les gens de cette sorte. » Que signifie cet « évite » ? « Si quelqu'un vient à vous, est-il écrit, et n'apporte pas cette doctrine... » Quelle doctrine, sinon la doctrine catholique, universelle, qui sub-

siste une et identique à travers la succession des âges par l'incorruptible tradition de la vérité, et qui demeurera toujours et sans fin ? -Que faire alors ? « Ne le recevez pas dans votre maison, ne lui dites pas : salut. Car celui qui lui dit : salut, participe à ses œuvres mauvaises. « (Evitez) les profanes nouveautés de paroles ». Que signifie « profanes » ? Ce sont celles qui n'ont rien de saint, rien de religieux, qui sont complètement étrangères aux sanctuaires de l'Eglise qui est le temple de Dieu. « Les profanes nouveautés de paroles ». « De paroles » : c'est-à-dire les nouveautés de dogmes, de sujets, d'opinions, qui sont contraires au passé, à l'antiquité, et qui, une fois admises, nécessitent, en tout ou en partie, une violation de la foi de nos bienheureux pères ; celles qui veulent que tous les fidèles de tous les âges, tous les saints, tous ceux qui ont gardé la chasteté, la continence ou la virginité, tous les clercs, les lévites et les prêtres, tant de milliers de confesseurs, tant de légions de martyrs, tant de villes fréquentées et de nations populeuses, tant d'îles, de provinces, de rois, de races, de royaumes, de nations, en un mot l'univers presque entier, incorporé par la foi catholique au Christ son chef, aient ignoré, erré, blasphémé et, durant tant de siècles, n'aient point su ce qu'il fallait croire.

« Evitez, dit-il, les profanes nouveautés de paroles ». Ce n'est point aux catholiques, mais aux hérétiques qu'il a toujours appartenu de les admettre et de les suivre. En fait, quelle est l'hérésie qui n'aït surgi sous un nom déterminé, en un lieu déterminé, en un temps déterminé ? Qui a jamais établi une hérésie sans s'être auparavant séparé du sentiment commun adopté par l'Eglise universellement et dès l'antiquité ? C'est ce que démontrent des exemples plus clairs que le jour. Qui, avant ce profane Pélage, a jamais eu la présomption d'attribuer tant d'efficacité au libre arbitre que de juger qu'il n'est point nécessaire que la grâce divine l'aide dans les bonnes actions pour chaque acte particulier ? Qui, avant Celestius, son monstrueux disciple, a nié que le genre humain ait été lié à la culpabilité d'Adam pécheur ? Qui, avant le sacrilège Arius, a osé déchirer l'unité de la Trinité ? Qui, avant ce scélérat de Sabellius, a osé confondre la Trinité de l'Unité ? Qui, avant l'impitoyable Novatien, a osé dire que Dieu était cruel et préférait la mort du mourant à son retour à la vie ? Qui, avant le mage Simon -que frappa la rigueur de l'apôtre et de qui, par une infiltration continue et secrète, a découlé jusqu'à Priscillian, dernier venu, ce vieux limon de turpitudes -a osé dire que le Dieu Créateur est responsable du mal, autrement dit des crimes, des impiétés, des actions honteuses ? Ne prétend-il pas que Dieu crée de ses mains pour l'homme une nature qui, de son propre mouvement et par l'impul-

sion d'une volonté fatidiquement déterminée, ne peut ni ne veut rien d'autre que pécher, parce qu'agitée, enflammée des fureurs de tous les vices, elle est entraînée par sa passion inassouvie au fond de l'abîme de toutes les infamies ?

Innombrables sont les exemples de ce genre. Passons-les sous silence pour faire court. Ils démontrent clairement et avec évidence, que l'habitude et la loi de presque toutes les hérésies, c'est d'aimer « les nouveautés profanes », de mépriser les maximes de l'antiquité, et, par « les objections d'une prétendue science, de faire naufrage loin de la foi. » Au contraire, le propre des catholiques est de garder le dépôt confié par les saints Pères, de condamner les nouveautés profanes, et comme l'a dit et répété l'Apôtre, de crier « anathème » à « quiconque annonce une doctrine différente de celle qui a été reçue ».

★★★

ERRATA

Numéro 112 (302) — Mars 1990
Article : « Eglise et Franc-Maçonnerie »

Reproduction d'une lettre d'un de nos lecteurs au Père Ferrer :

Il fallait bien entendu lire 300 000 victimes des massacres de Vendée (et non 30 000). Nous espérons que nos lecteurs auront rectifié d'eux mêmes et prions l'auteur de la lettre et tous nos lecteurs d'accepter toutes nos excuses pour cette erreur de typographie.

I'ECUMENISME ASSISE : Solution ou Dissolution

Cet ouvrage est un recueil d'articles parus dans le « Courrier de Rome », entre 1984 et 1989.

Son mérite consiste en une analyse claire de l'œcuménisme à travers certains événements marquants et plusieurs documents révélateurs.

Une offensive générale de judaïser la foi catholique nous apparaît alors dans toute sa réalité: Assise y révèle son vrai visage, et l'apostasie de Taizé y est dénoncée avec clarté. Voilà un livre qui permet de saisir cet esprit nouveau si caractéristique de la nouvelle ecclésiologie de Vatican II.

Ouvrage de 150 pages en vente aux Amis de St François de Sales C.P. 2346, 1950 SION FS 16.-

parfaite n'a pas besoin d'être complétée ou répétée. Les prêtres ne sont pas autre chose que des hommes porteurs du sacerdoce de Jésus, mais ils ne sont pas d'autres prêtres; le sacerdoce n'est ni multiplié, ni divisé, ni distribué... Il est transmis dans sa totalité, avec la totalité du pouvoir sacerdotal de Notre Seigneur à chacun de ces hommes dont Jésus veut se servir pour être présent sur l'autel et au milieu des hommes.

Ce qui fait la grandeur du prêtre, ce ne sont ni ses dons personnels, ni ses vertus, ni sa générosité, ni son dévouement, ni sa science, son intelligence, ni même sa sainteté personnelle....,

ce qui fait sa grandeur, et qu'il faut respecter, quels que soient ses défauts, ses faiblesses, ses misères ou ses péchés, quelles que soient même ses infidélités ou ses trahisons,

ce qui fait sa grandeur, c'est ce caractère unique, imprimé en son âme qui le configurer à Jésus Christ sur la Croix, au Souverain Prêtre pour offrir et «présenter avec de grands cris et avec larmes les prières et les supplications» de Jésus Christ et de tous les hommes.

Ce qui fait sa grandeur, c'est le pouvoir qu'il a reçu, le pouvoir qui n'appartient qu'à Jésus Christ de faire du sacré, «sacrum facere», d'offrir le sacrifice rédempteur et d'en distribuer les grâces, au nom et à la place du Souverain Prêtre. Il n'a rien d'autre à faire que d'offrir le sacrifice, faire du sacré à partir du profane, en transformant le profane de l'hostie, en immolant le profane de l'humanité, pour la rendre sacrée, saisie, envahie par le sacré de la vie divine...

En notre époque où le prêtre est méconnu, ignoré, bafoué, défiguré, dénaturé, où l'on veut en faire un imateur ou un président,

en notre époque où le prêtre est méprisé, ridiculisé, moqué, traité comme un employé ou un «clerc de service», que l'on peut siffler comme un chien pour qu'il distribue au gré des caprices communion, absolution, baptême, bénédiction (ou argent)...

il faut lire et méditer cette si belle Epître aux Hébreux, l'épître du sacerdoce de Notre Seigneur, ce sacerdoce dont, après sa mort, les prêtres ont hérité.

Il faut redécouvrir le prêtre, ré-apprendre qui il est, pour l'aimer et aller à lui, comme on aime et va à Jésus Christ, unique médiateur.

Alors, le prêtre deviendra autre chose qu'un employé. Il deviendra le conseiller patient et compatisant, le maître tendre et simple, le Père indulgent et bon. Il reprendra sa place dans l'Eglise, il redonnera à Jésus Christ sa place dans l'Eglise, place vitale et unique, puisqu'il est, médiateur unique, la pierre d'an-

gle de l'Eglise, le Pontife, lien entre le cœur de Dieu et celui des hommes.

La crise de notre Eglise est crise de la foi, crise de la Messe, crise surtout du sacerdoce sans lequel il n'y a plus d'Eglise.

Marie, Mère de l'Eglise, est mère du Souverain Prêtre, mère du sacerdoce et reine du clergé.

Prions-la pour l'Eglise, et prions-la pour nos prêtres, pour tous nos prêtres, fidèles ou infidèles au sacerdoce. Qu'elle les garde serviteurs du pouvoir sacré et sacrificateurs de son Fils. Et qu'elle nous garde toujours très attentifs à aimer le sacerdoce, à le respecter au-delà des hommes qui en sont porteurs. Respecter en eux le sacerdoce, ce sera sans doute la plus belle façon, la plus délicate et la plus sûre de les aider à demeurer prêtres, c'est-à-dire, serviteurs du sacerdoce, serviteurs de Jésus Christ, serviteurs de la Croix, de la vérité et de la charité,

serviteurs de leur propre souffrance pour apprendre auprès d'elle à imiter leur Maître, leur apprendre à souffrir, leur apprendre à offrir tout ce qu'ils ont à souffrir, sans chercher jamais refuge dans les consolations humaines pour apaiser leurs souffrances, leur apprendre à souffrir et s'offrir comme Jésus Christ et avec Jésus Christ.

Erratum

Dans notre dernier numéro, nous avons reproduit un article de Mgr B. Fellay, "LA PENSEE DU NOUVEL AGE" Malheureusement, plusieurs "Coquies" se sont glissées dans cet article. Nous vous présentons la partie incriminée de ce texte, reproduit en page 2, colonne de droite , mais cette fois...sans coquie!

Le produit New Age ne sera peut-être pas de la même espèce, il sera du même genre: une anti-nature. Or si une anti-nature peut exister dans une idéologie, dans l'ordre réel, par contre, les monstres ne durent pas, ils détruisent le produit de la transformation. New Age sera cahotique. Sous un verbiage fumeux se cache la vraie intention du Nouvel Age: détruire l'ordre existant, un point c'est tout.

S'il est fidèle à la définition qu'il se donne de lui-même, révolutionnaire, la seule fin qui l'attend de la transformation, c'est qu'elle n'arrête jamais: une transformation continue selon les faux principes de l'idéologie évolutionniste ou modernistes, une déstabilisation plus ou moins parfaite des individus, de la société et de l'Eglise.

L'EUCHARISTIE 8 (suite)

L'eucharistie est le sacrement de la présence de Dieu.

Le propre de l'amour, avons-nous dit, est de se donner.

Un autre caractère de l'amour est de craindre l'absence. Car on risque d'oublier quelqu'un qui nous aime, parce qu'il est absent.

Par le don de l'Eucharistie, Jésus-Christ a pallié le danger de ne plus être aimé. Car son départ au Ciel - son Ascension - aurait pu représenter un tel danger pour les âmes. Lui, sur qui l'oubli n'a pas de prise, a inventé le moyen inouï de sa présence sacramentelle, pour que nous ne tombions pas dans l'oubli fatal de son amour. Nos yeux voient les accidents, notre âme croit en la présence réelle et substantielle, notre amour s'enflamme. Car à l'amour on ne peut répondre que par l'amour. Rendons grâces pour l'Eucharistie, car que serions-nous sans Elle, que deviendrions-nous sans le tabernacle ?

La prière du Padre PIO

Le Padre Pio a composé une merveilleuse prière en l'honneur de la présence eucharistique de Notre-Seigneur. Il la récitait quotidiennement après sa Messe.

Cette prière, la voici :

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR !

Car il est nécessaire de vous avoir présent pour ne pas Vous oublier.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR !

Parce que je suis faible et j'ai besoin de Votre Force pour ne pas tomber si souvent.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR

Car vous êtes toute ma vie, et sans Vous je suis sans ferveur.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR!

Parce que vous êtes ma lumière, et sans Vous je suis dans les ténèbres.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR!

Pour que j'entende Votre voix et que je Vous suive.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR !

Parce que je désire Vous aimer et être toujours en Votre compagnie.

RESTEZ AVEC MOI, SEIGNEUR!

Parce que, si pauvre que soit mon âme, elle désire être pour Vous un lieu de consolation, un nid d'amour.

RESTEZ AVEC MOI, JESUS !

Parce qu'il se fait tard et que le jour décline : la vie passe, la mort, le jugement, l'éternité approchent. Je crains les ténèbres, les tentations, les sécheresses, les croix, les peines. Oh ! combien j'ai besoin de Vous dans cette nuit de l'exil ! Que la Communion Eucharistique soit la lumière qui dissipe les ténèbres, la force qui me soutienne, et l'unique joie de mon cœur.

RESTEZ AVEC MOI, JESUS !

Je ne demande pas les consolations divines, parce que je ne les mérite pas, mais le DON DE VOTRE PRESENCE . Oh oui, je Vous le demande.

RESTEZ AVEC MOI, JESUS !

C'est Vous seul que je cherche, Votre Amour, Votre Grâce, Votre Coeur, Votre Esprit, parce que je Vous aime, et ne demande pas d'autre récompense que de Vous aimer davantage.

AMEN !

Aimons, nous-mêmes, à réciter cette touchante prière, en action de grâces, après la communion.

Jean-Paul ANDRE (à suivre)

"Et voici qu'au matin du troisième jour, il y a eu un tremblement de terre"(Mt XVIII, 2'

Comme choquée de cette inconvenance qu'elle a eu du mal à réaliser, la terre stupéfaite n'a pas voulu garder plus longtemps son créateur prisonnier.

Il y a 33 ans, elle l'a vu quitter son éternité de gloire pour entrer dans le temps d'une vie humaine. Il y a 3 ans, elle l'a vu quitter son silence pour faire entendre aux hommes le Verbe de Dieu, sa parole de grâce et de vérité. Le Vendredi Saint, la terre a tremblé lorsqu'elle l'a vu mourir et trois jours après, elle a tressailli encore, mais de joie: Il a rendu son âme à son corps... il est ressuscité... il est vivant... vainqueur, il vit pour l'éternité... Il a quitté le temps des hommes et est entré avec sa vie humaine, son corps et son âme, dans son éternité de gloire... Depuis il demeure, encore un temps, avec elle, mais son corps est déjà dans la gloire et dans la vie éternelle.

Même s'il le cache et ne laisse voir que les plaies lumineuses de sa souffrance, son corps est glorieux, lumineux, impassible, immortel... les hommes ne pourront plus jamais rien contre lui. Maître de sa vie et de son âme, il est vainqueur de sa mort.

En fait, il n'a jamais connu la mort. Seul ce qu'il y avait en lui d'humain et de possible est mort vendredi; mais Dieu ne meurt pas... Dieu est vie, lumière, vérité... et Jésus, le Fils de Dieu, son Verbe, n'a pas pu mourir... dans ce qu'il a d'essentiel et de personnel, il est hors de portée des hommes... et le matin de Pâques, dans le silence et le secret de son tombeau, il a dit à la terre son pouvoir souverain et sa divinité... et c'est la terre qui a tremblé pour annoncer aux hommes que son tombeau est vide: il n'est plus là, il est ressuscité... il vit à jamais!

Il est Dieu comme il vous l'avait dit. Venez voir... les anges ont roulé la pierre de son tombeau pour que vous voyiez: il n'est plus ici... son tombeau est vide. Le lieu de sa mort est vide! la mort est anéantie...

Abbé M.SIMOULIN

(extrait de Controverses Avril 1990)